



**HAL**  
open science

## Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562

Pierre-Jean Souriac

► **To cite this version:**

Pierre-Jean Souriac. Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562. *Chrétiens et Sociétés XVIe - XXIe siècles*, 2013, 20, pp.31-62. 10.4000/chretienssocietes.3536 . hal-01586413

**HAL Id: hal-01586413**

**<https://hal.science/hal-01586413v1>**

Submitted on 12 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562

Pierre-Jean Souriac

---



### Édition électronique

URL : <http://chretienssocietes.revues.org/3536>

DOI : [10.4000/chretienssocietes.3536](https://doi.org/10.4000/chretienssocietes.3536)

ISSN : 1965-0809

### Éditeur

Laboratoire de recherche historique  
Rhône-Alpes - LARHRA UMR 5190

### Édition imprimée

Pagination : 31-62

ISSN : 1257-127X

Ce document vous est offert par BU de  
l'Université Jean Moulin Lyon 3



### Référence électronique

Pierre-Jean Souriac, « Guerres religieuses, histoire et expiation : autour de l'émeute toulousaine de mai 1562 », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], 20 | 2013, mis en ligne le 23 décembre 2014, consulté le 12 septembre 2017. URL : <http://chretienssocietes.revues.org/3536> ; DOI : [10.4000/chretienssocietes.3536](https://doi.org/10.4000/chretienssocietes.3536)

---



Chrétiens et Sociétés – XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## **GUERRES RELIGIEUSES, HISTOIRE ET EXPIATION : AUTOUR DE L'ÉMEUTE TOULOUSAINNE DE MAI 1562**

Les violences des guerres de Religion et les affrontements dont elles furent la conséquence suscitèrent quasiment instantanément un débat mémoriel très vif à l'intérieur d'un royaume de France déchiré entre catholiques et protestants. D'un côté, les autorités monarchiques soucieuses de pacification et de coexistence tentèrent, contre vents et marées, de les rejeter dans un oubli salvateur pour le bien général du royaume<sup>1</sup>. Le devoir d'oubliance devint un motif de combat politique, dans la posture classique d'une nécessaire amnésie volontaire complémentaire des amnisties générales qu'enjoignaient tous les édits de pacification, jusqu'à celui signé à Nantes en 1598. La communauté ne pouvait se réconcilier avec elle-même si ne disparaissaient de sa mémoire des actes qui avaient fait couler le sang de clans et de familles que l'on voulait alors réunir dans une concorde fraternelle et civique. À l'opposé de cette amnésie légale, les protagonistes des guerres n'eurent de cesse de chercher dans l'histoire et la commémoration des événements récents la construction d'une mémoire partisane. Le fait d'armes ne pouvait être tu comme le souhaitaient les autorités parce qu'il était dans toutes les mémoires, parce que la plupart du temps les protagonistes en étaient fiers. L'histoire se voyait alors convoquée.

Parallèlement, le genre historique connut au cours des guerres civiles un véritable engouement qui se traduisit par un dynamisme éditorial entre œuvres d'historiens et œuvres polémiques sur fond d'arguments historiques<sup>2</sup>. Grâce à des auteurs aussi bien protestants que catholiques, La

---

<sup>1</sup> Mark GREENGRASS, « Amnésie et oubliance : un discours politique autour des édits de pacification pendant les guerres de Religion », *Paix des armes, paix des âmes*, Paris, Imprimerie Nationale, 2000, p. 113-123.

<sup>2</sup> Corrado VIVANTI, « Paulus Aemilius Gallis condidit historias ? », *Annales ESC*, 1964, 19, n° 4-6, p. 1117-1124 ; Claude Gilbert. DUBOIS, *La conception de l'histoire en France au XVI<sup>e</sup> siècle (1560-1610)*, Paris, A.G. Nizet, 1977 ; Michael TYVAERT, « L'image du roi : légitimité et moralité royales dans les histoires de France au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 21, octobre-décembre 1974, p. 522 : il donne comme définition de livres d'histoire, qu'il considère comme un genre particulier : *Ouvrages de langue française, en première édition exclusivement sauf exception (refontes*

Popelinière, Simon Goulart, François de Belleforest ou encore Pierre Mathieu pour n'en citer que quelques-uns, l'histoire du temps présent fut au cœur de processus narratifs, comme s'il fallait donner du sens au cataclysme que traversait le royaume. Côté protestant, cet engouement historique s'accompagna d'entreprises quasi-hagiographiques autour des grands noms de la réforme. Un panthéon réformé remontant aux origines mêmes du christianisme et assurant une continuité dans la transmission de la Vérité malgré l'Église romaine, se constitua au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle dans les différents états européens<sup>3</sup>. Les victimes des massacres et des guerres y figurèrent très tôt et participèrent à étoffer les éditions successives. Côté catholique, il n'y eut pas d'entreprise comparable, mais l'histoire du temps présent fut au cœur de l'historiographie royale, malgré les interdits mémoriels<sup>4</sup>. Les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV firent l'objet d'une littérature historique importante dans laquelle les guerres de Religion et leurs violences furent abondamment relatées.

La présente analyse souhaite aborder cette question de la mise en mémoire des événements des guerres de Religion par le prisme d'une commémoration locale : la célébration faite à Toulouse de la victoire catholique sur la tentative de coup de main protestant faite en mai 1562. En termes militaires, l'affaire ne dura pas plus d'une semaine, le temps que la majorité catholique finisse par écraser la poignée de militants réformés qui s'était emparée de l'hôtel de ville au début du mois de mai 1562. En termes mémoriels, l'affaire dura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, jusqu'à ce qu'en 1791 la municipalité toulousaine décide d'abolir la procession commémorative instituée depuis 1562 et devenue au fil des ans la principale cérémonie civique et religieuse de la ville. Pourtant, dès mars 1563, le roi

---

*profondes), qui décrivent, même très sommairement, le passé de la France depuis ses origines et d'un point de vue général.*

<sup>3</sup> La première entreprise historique de ce type fut menée par FLACIUS ILLYRICUS, *Ecclesiastica Historia, integram Ecclesiae Christi ideam, quantum ad Locum...*, Bâle, 1559-1574, 13 volumes. Pour la France, le premier martyrologe fut celui de Jean Crespin continué par Simon Goulart au début du XVII<sup>e</sup> siècle [Jean CRESPIN, *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile, depuis le temps des apostres jusques à présent (1619)*, Toulouse, Société des Livres Religieux, 1885-1889, 3 volumes]. Dans le même esprit et pour la même époque, mais en Angleterre : John FOXE, *The Acts and monuments of John Foxe, a new and complete edition*, Londres, R.B. Seely, 1839-1841, 8 volumes.

<sup>4</sup> George HUPPERT, *L'idée d'histoire parfaite*, Paris, Flammarion, 1973, p. 8.

interdisait le rappel de ces événements, au nom de l'*oubliance*, mais l'identité catholique des Toulousains fut la plus forte et créa son propre *lieu de mémoire*. Il s'agit donc de comprendre les formes que prit cette mémoire, et la construction d'un passé fantasmé par les citadins.

## Un épisode des guerres de Religion

Les débuts de la Réforme à Toulouse ne sont pas très bien connus, si ce n'est l'importance du milieu universitaire qui dès les années 1530 s'est vu imprégné des idées nouvelles<sup>5</sup>. Il fut dès lors l'objet d'une surveillance de la part des autorités, notamment le Parlement de Toulouse engagé très tôt dans l'intransigeance catholique<sup>6</sup>. L'Église réformée calviniste semble avoir été fondée vers 1558, et véritablement dressée entre 1560 et 1561, dans la grande vague de diffusion du calvinisme français depuis Genève et sous l'autorité disciplinaire et doctrinale de Calvin lui-même<sup>7</sup>. Sa première manifestation publique eut lieu au cours de l'hiver 1561, lorsque l'on commença à entendre le chant des psaumes venant de maisons particulières. Et surtout lors des Rameaux de l'année 1561, lorsque les réformés de Toulouse quittèrent en procession le collège de l'Esquille, le principal collège toulousain, sous la protection de quelques maîtres d'école et sillonnèrent les rues du centre ville<sup>8</sup>. Ces comportements nous indiquent un

---

<sup>5</sup> Henri GILLES, *Université de Toulouse et enseignement du droit XIII<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècles*, Toulouse, SEDUSS, 1992 ; Antonin DELOUME, *Histoire sommaire de la Faculté*, Toulouse, Privat, 1905.

<sup>6</sup> Mark GREENGRASS, « The anatomy of religious riot in Toulouse in may 1562 », *Journal d'histoire ecclésiastique*, 1983, p. 367-391 ; Joan DAVIES, « Persecution and protestantism : Toulouse, 1562-1575 », *The historical Journal*, vol. XXII, 1979, p. 31-51 ; Pierre-Jean SOURIAC, *Une guerre civile*, Seyssel, Champ Vallon, 2008 ; « Les chemins de l'intransigeance. Radicalité catholique et engagement politique à Toulouse durant les guerres de Religion (1562-1596), *Moreana*, vol. 43, n° 166-167, décembre 2006, p. 83-114 ; Thierry MAILLES, « Les relations politiques entre le Parlement de Toulouse et les capitouls, de 1540 environ à 1572 », in Jacques POUMARÈDE, Jack THOMAS, *Les Parlements de Province, pouvoirs, justice et société du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Framespa, 1996, p. 511 ; André VIALA, *Le parlement de Toulouse et l'administration royale laïque, 1420-1525 environ*, Albi, impr. des Orphelins apprentis, 1953, 2 vol., p. 15 ; Robert A. SCHNEIDER, *Public life in Toulouse, 1463-1789. From municipal republic to cosmopolitan city*, New York, C.U.P., 1989.

<sup>7</sup> *Histoire ecclésiastique des Églises Réformées au royaume de France*, BAUM et CUMIZ (ed.), Paris, 1885, t. I, p. 182 et 373.

<sup>8</sup> *Ibid.*

véritable tournant dans la perception que les réformés avaient d'eux-mêmes, car ils donnent à voir une communauté confessionnelle jusque-là confinée à la clandestinité et aux domiciles privés vouloir se montrer sur l'espace public et tenter sa conquête<sup>9</sup>. Le tournant des années 1560 fut un temps d'affirmation publique des milieux réformés, d'une espérance et d'un enthousiasme dans la certitude de voir leur Église triompher. Il était alors évident que les catholiques, saisis devant l'annonce d'une telle vérité par les prêches publics comme par les démonstrations de piété des fidèles, allaient rejoindre en masse la confession calviniste. Cet enthousiasme participa principalement à précipiter la ville dans la guerre par les violences qu'il engendra au cœur de cet espace public.

Toulouse suivit la conjoncture générale du royaume. Suite au premier massacre protestant de Wassy perpétré par les hommes du duc François de Guise en mars 1562, Louis de Condé appela les réformés à se révolter pour s'opposer aux mauvais conseillers du roi. Cet appel fut suivi en avril 1562 d'un vaste mouvement de séditions urbaines, au bénéfice desquelles les communautés protestantes des diverses villes s'en rendirent maîtres. L'historienne Janine Garrisson évoque un véritable *raz de marée huguenot*, une sorte de tornade qui s'abattit sur les principaux centres urbains : Orléans, Blois, Rouen, Grenoble, Agen, Nîmes, Montpellier, Alès, etc.<sup>10</sup> S'affirma avec force un authentique pouvoir militaire des protestants qui formèrent dès lors un parti structuré et capable d'animer des révoltes. Toulouse n'échappa pas à ce mouvement, même si la conclusion en fut moins heureuse pour les protestants.

Début mai 1562, alors que le royaume voyait poindre les premiers feux de la guerre civile, Blaise de Monluc, représentant du roi en Gascogne, envoyait une lettre au Parlement dénonçant la trahison d'un des capitouls, qui, en se rendant à Paris, serait allé trouver Condé en lui promettant de lui ouvrir les portes de la ville<sup>11</sup>. Les officiers en informèrent aussitôt les capitouls restés dans Toulouse. Tout en démentant cet accord, ils passaient

---

<sup>9</sup> Jérémie FOA, « *Ils mirent Jésus Christ aux fauxbourgs*. Remarques sur la contribution des guerres de Religion à la naissance d'un *espace privé* », *Histoire Urbaine*, 2007/2 (n° 19), p. 129-143.

<sup>10</sup> Janine GARRISSON, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980, p. 168

<sup>11</sup> Blaise DE MONLUC, *Commentaires, 1521-1576*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1964, p. 500.

aux yeux des catholiques pour de potentiels suspects ce qui força les protestants toulousains à réagir. Dans la nuit du 11 au 12 mai 1562, une poignée d'hommes déterminés amenés par un des pasteurs les plus virulents, un ancien cordelier nommé Barrelle, prit par surprise l'hôtel de ville<sup>12</sup>. Le lendemain matin, aussitôt que la nouvelle fut connue, les officiers du Parlement appelèrent les bons catholiques, fidèles sujets du roi, à se rassembler au palais du Parlement pour aller jeter dehors ces séditeux. Les capitouls furent alors destitués et à leur place furent nommés par le Parlement des bourgeois toulousains connus pour leur positionnement catholique. Quant aux capitouls déchus, ils furent dépassés par les événements lors de la prise de leur hôtel de ville, et durent se résigner à jouer le rôle des traîtres que leur assigna le Parlement. Ils durent fuir la ville pour sauver leur tête, même s'ils n'avaient pas cautionné le coup de force. La radicalité protestante exploita leur soutien, la radicalité catholique s'en servit de bouc émissaire et la volonté d'en découdre des deux bords les priva de toute possibilité de justification. Un seul d'entre eux resta, et mal lui en prit.

La ville connut alors une semaine entière d'émeute, du 13 au 17 mai, date de la capitulation protestante. Devant faire face à un déséquilibre numérique trop important, les protestants furent contraints de négocier une paix. Ils obtinrent, dit-on, le droit de quitter la ville avec armes et bagages et sans craindre pour leur vie, le dimanche 17 mai. C'est ce qu'ils firent après avoir célébré la Cène dont le chant des psaumes résonna à travers les rues de Toulouse. Mais dès la porte Villeneuve franchi, ils furent assaillis par une bande de catholiques venue de Toulouse, soutenue par quelques paysans des environs, et la retraite se transforma en désastre. On peut penser qu'il y eut environ 200 morts, même si certains historiens protestants les font monter à plusieurs milliers. À partir de cette date, Toulouse bascula dans un ultracatholicisme radical. L'identité d'une cité intransigeante et propice aux massacres les plus sanglants fut alors gravée dans les mémoires.

---

<sup>12</sup> Joan DAVIES, « Persecution and Protestantism... », *op. cit.*, p. 31-51 ; Mark GREENGRASS, « The anatomy of religious riot... », *op. cit.*, p. 367-391 ; Georges BOSQUET, *Histoire de M.G. Bosquet sur les troubles advenus en la ville de Toulouse l'An 1562*, Toulouse, R. Colomiez, 1595 [d'une traduction latine d'une édition de 1563] ; Lancelot de LA POPELINIERE, *L'histoire de France*, Abraham, 1581, f° 311v-312r ; « Relation de l'émeute arrivée à Toulouse » in L. CIMBER, F. DANJOU (Éd.), *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, Paris, Beauvais, 1835, t. IV, p. 345-356.

## **La défense d'une cause : l'engagement historiographique**

### *Les sources d'une histoire événementielle*

Concernant les sources mobilisables pour faire le récit de ces événements, la première remarque serait de constater la minceur des témoignages directs des événements. En effet, dans le fonds des archives municipales de Toulouse, l'ensemble des pièces qui concernent le premier semestre de l'année 1562 a disparu : les délibérations municipales, les registres de comptabilité, la correspondance des capitouls, toutes les pièces de l'administration municipale ont été détruites<sup>13</sup>. Cette lacune est d'autant plus saisissante, que pour la ville de Toulouse comme pour ses homologues, la conservation des archives était passée au rang de priorité politique dès la fin du Moyen Age : les registres de délibérations notamment, mais aussi tout ce qui touchait à la comptabilité, bénéficiaient d'une salle particulière à la maison de ville, d'un officier chargé de leur tenue et ces archives participaient de l'identité citadine au même titre que les chartes de privilèges municipaux. Or, pour l'année 1562, les archivistes contemporains ont constitué un registre factice de brouillons et minutes d'audiences pour les premiers mois, et le registre officiel conservé par le corps capitoulaire ne commence qu'au 13 mai 1562, avec les nouveaux capitouls nommés par le Parlement. Il y eut donc destruction d'archives, et ainsi une volonté d'effacer toutes les traces qui auraient permis une reconstruction factuelle des décisions politiques prises durant les troubles. Ces destructions sont d'ailleurs mentionnées dans les divers récits qui furent faits de ces événements. Pour les catholiques, ce seraient les protestants qui auraient brûlé les précieuses archives de la ville, perturbant ainsi le fil chronologique de la mémoire citadine. Cette destruction s'accordait avec l'assimilation du protestant à l'étranger, ou du moins au traître qui volontairement s'était mis en marge de la communauté civique. Dans les récits favorables aux protestants, c'est au contraire les catholiques qui auraient commis ces destructions lors de la reprise de l'hôtel de ville le 17 mai, dans le but d'effacer toute trace d'une éventuelle innocence des capitouls pris au piège

---

<sup>13</sup> Arch. mun. Toulouse, BB 12 : voir dans le registre de l'année 1561-1562 les lacunes et les pages arrachées pour la période allant de décembre à mai 1562.



dans les bâtiments municipaux, et toute trace d'une éventuelle gestion huguenote qui n'aurait pas eu le caractère belliqueux que les catholiques leur prêtaient. Dans les deux cas, il y a rejet de la responsabilité sur l'autre, et dénonciation d'une volonté manifeste d'empêcher de faire une histoire vraie des événements. Les émeutes de 1562 sont donc des moments historiques sans source institutionnelle, où seul le témoignage des acteurs, la mise en récit postérieure et le plus souvent polémique reçoit la responsabilité d'établir la trace historique.

Le premier récit qui nous fait entrer dans la trame événementielle des jours de mai 1562 à Toulouse appartient à la mémoire officielle, à l'histoire écrite pour la ville par l'un de ses membres. Ce récit a été établi par un certain Georges Bosquet, juriconsulte et avocat au Parlement de Toulouse dont le travail fut commandé par le Parlement puis en partie financé par le trésorier municipal de Toulouse en décembre 1562<sup>14</sup>. Une première édition vit le jour en 1563, édition latine dans la principale maison d'édition toulousaine, celle des Colomiers. L'ouvrage fut ensuite interdit par le roi mais continua de circuler, notamment grâce à une édition en français, toujours chez le même imprimeur, publiée en 1595. Par la suite, ce livre ne cessa d'être réédité, jusqu'en 1862, et il fait partie des pièces habituelles des bibliothèques toulousaines<sup>15</sup>. On ne sait que peu de choses sur cet auteur, sinon qu'il se présente lui-même comme un témoin oculaire des

---

<sup>14</sup> Arch. mun. Toulouse, CC 1937, f°134v : paiement de 25 livres tournois du trésorier de la maison de ville de Toulouse en faveur de Jacques Colomiès imprimeur toulousain, pour l'impression de l'histoire de Georges Bosquet – 6 décembre 1562.

<sup>15</sup> *Huguenorum haereticorum tolosae conivrorum profligatio. A Georgio Bosqueto jurisconsulto Tolosano Senatu Advocato memoriae prodita*, Tolosae, Jacobi Colomerii, 1563 ; *Histoire de la délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562. Où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, la défaite des huguenots et l'origine de la procession du 17 mai, le dénombrement des reliques de l'Église Saint Sernin, le tout tiré des annales de ladite ville. Nouvelle édition faite sur l'imprimée de Toulouse de 1762 chez Michel Sens libraire rue Saint Rome. Avec permission. Augmenté de quelques notes*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, petit in-8, 52 p. ; *Histoire véritable de la Délivrance de la ville de Toulouse, arrivée le 17 mai 1562, où l'on verra la conjuration des Huguenots contre les Catholiques, leurs différents combats et la défaite des Huguenots*, Toulouse, Auguste Abadie, 1862, in-12, 36 p. ; *Recueil de pièces historiques relatives aux guerres de religion de Toulouse. Histoire de M.G. Bosquet. Histoire de la délivrance de la ville de Toulouse. Description de la possession générale de Toulouse. Lettres patentes et arrêts du conseil privé donnés par Charles IX. Briefve narration de la sédition advenue en Tholose, 1562*, Paris, Aug. Abadie, 1862, IX-199 p.

événements, et dès la première ligne, il donne son point de vue sur les événements : *L'année 1562 est une des plus remarquables de l'histoire de Toulouse des derniers tems. On y verra cette grande ville sur le point d'être minée de fond en comble par ses propres citoyens ; ce que ne firent les Vandales, ni les Goths, ni les Normands, les huguenots nés dans Toulouse furent sur le point de le faire*<sup>16</sup>. Et de continuer ainsi sur ce *monstre d'hérésie*. Le livre était prêt à la fin de l'année 1562, et c'est lui qui servit de modèle à la rédaction des *Annales* de la ville, c'est-à-dire le récit circonstancié de l'histoire municipale, année par année. Il était en effet de tradition à Toulouse que les capitouls qui exerçaient leur magistrature durant un an, financent un auteur racontant leur année administrative. De fait, ces *Annales* étaient une histoire politique officielle de l'administration municipale, et concernant les événements de 1562, son auteur en fut soit Bosquet lui-même, soit un notaire municipal qui reprit le point de vue du juriconsulte<sup>17</sup>. L'histoire officielle des vainqueurs était alors mise en place, et ce d'une manière très rapide, comme si dans l'élan de la reconquête catholique de la cité il avait fallu fixer les cadres historiques et mémoriels. On se situe bien ici dans la construction de l'événement, non pas du point de vue factuel, mais du point de vue idéologique.

Du côté protestant, une mise en récit eut lieu également très tôt grâce à un autre personnage qui prétend avoir été un témoin des événements. Il s'agit de Lancelot de La Popelinière, gentilhomme poitevin, venu selon ses dires faire des études à Toulouse<sup>18</sup>. Il aurait été écolier dans un des collèges de la ville lorsque l'émeute éclata, et il se présente lui-même comme un capitaine d'une des compagnies d'écoliers qui se mit au service des huguenots de l'hôtel de ville après leur coup de force. Il semble s'en être sorti en vie, et continua sa carrière de militaire à La Rochelle, avant de se spécialiser dans les travaux historiques. Il publia d'abord en 1571 une *Histoire des guerres civiles*, puis en 1581, une *Histoire de France* dans laquelle était fondu son premier ouvrage, avant de publier un ouvrage

---

<sup>16</sup> *Histoire de la délivrance...*, *op. cit.*, p. 11

<sup>17</sup> Arch. mun. Toulouse, BB 274, chronique 238 [1561-1562].

<sup>18</sup> Lancelot de LA POPELINIÈRE, *Histoire de France*, Denise TUREL (ed.), Genève, Droz, 2011, introduction. Il est plus connu avec le prénom « Henri », mais c'est une erreur remontant au XIX<sup>e</sup> siècle.

méthodologique sur l'écriture de l'histoire<sup>19</sup>. S'il n'a pas écrit dans la chaleur des événements comme Bosquet, c'est en tant que témoin et historien qu'il a cherché à rendre compte de ces émeutes. Il n'est cependant pas possible d'attester de sa présence à Toulouse en 1562 et ainsi de savoir s'il copie un récit antérieur ou s'il crée cette narration. La description des événements est très documentée et propose une chronologie et des développements factuels qui ne sont pas ceux des catholiques. Son récit est exactement le même que celui publié dans l'*Histoire ecclésiastique des Églises Réformées de France*, compilation établie à Genève par Théodore de Bèze à la fin des années 1570<sup>20</sup>. On sait que cette entreprise historique fut le fruit d'un travail de collecte à Genève de multiples récits venant des différentes régions françaises pour donner aux réformés du royaume une base historique commune<sup>21</sup>. Bèze travailla donc avec des informateurs et des chroniqueurs, et il est fort possible que La Popelinière ait été celui des événements toulousains, comme il est tout aussi possible qu'il se soit contenté d'interpoler le récit de l'*Histoire ecclésiastique* dans son propre texte. Dans tous les cas, sous la plume de La Popelinière et des compilateurs genevois de l'*Histoire ecclésiastique*, est donnée une version protestante des événements toulousains, dans des œuvres connues et qui firent autorité dans le milieu et au-delà.

Quelques relations anonymes bien plus courtes viennent compléter ce tableau, mais l'essentiel du témoignage de l'intérieur des événements fut mis par écrit dans ces deux importants récits<sup>22</sup>. Ajoutons une dernière source

---

<sup>19</sup> Lancelot de LA POPELINIÈRE, *La vraye et entiere histoire des troubles et choses memorables advenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis l'an 1562. Comprinse en quatorze livres*, Cologne, Arnould Birkman, 1571 [deuxième édition augmentée à Bâle chez Pierre Davantès en 1572 ; troisième édition augmentée à La Rochelle en 1573] ; LA POPELINIÈRE, *L'histoire de France...*, *op. cit.*

<sup>20</sup> *Histoire ecclésiastique des églises réformées au Royaume de France, en laquelle est descrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles depuis l'an M.D.XXI jusques en l'année M.D.LXIII. leur reiglement ou discipline, Synodes, persecutions tant generales que particuliers, noms et labours de ceux qui ont heureusement travaillé, villes et lieux où elles ont esté dressees, avec les discours des premiers troubles ou guerres civiles, desquelles la vraye cause est aussi declaree*, Imprimerie de Jean Rémy, Anvers, 1580.

<sup>21</sup> Irena BACKUS (ed.), *Théodore de Bèze (1519-1605)*, Genève, Droz, 2007

<sup>22</sup> « Massacre à Thoulouse », in CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses...*, *op. cit.*, t. VII, p. 381-389 ; « Relation de l'émeute arrivée à Toulouse en 1562 », *Mémoire de Condé*, Londres, 1763, t. 3, p. 423-431 [publié également dans CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses...*, *op. cit.*, t. IV, p. 345-356].

d'information à ce tour d'horizon des sources narratives sur les événements toulousains, celle des mémoires des contemporains. Pour cette affaire, nous disposons des *Commentaires* de Blaise de Monluc, qui n'arriva pourtant à Toulouse qu'au lendemain des hostilités, et de deux chroniqueurs protestants, l'un de Castres, l'autre de Montauban<sup>23</sup>. Ces récits ne sont donc pas de première main, ils relatent essentiellement les rumeurs et l'ambiance régionale autour de ces émeutes, ils permettent de faire état de ce qui fut retenu de cet épisode.

### *Une lecture des événements*

Le récit de La Popelinière et celui de Bosquet ne présentent pas cet épisode de la même manière : globalement, les événements sont les mêmes, à savoir une montée graduelle des tensions, la prise de l'hôtel de ville par les protestants, l'occupation des divers quartiers de la ville, la reddition huguenote, la sortie et la répression. En revanche, la vision des responsabilités dans le déclenchement de l'émeute ainsi que celle des devoirs des combattants à l'égard de leur confession sont radicalement différentes.

Le premier point d'achoppement dans ces récits réside dans la montée de la violence. Prenons d'abord le récit de Bosquet et le point de vue catholique. Pour ce chroniqueur, les rapports de violence qui montent progressivement dans les rues de Toulouse sont légitimes quand ils sont menés par les catholiques. Voici comment Bosquet rapporte le lynchage d'un huguenot :

Robert Lamote, marchand hérétique, méritant punition capitale par ses mauvais déportements, ayant, la même année 1560, quatrième du mois de mai, à l'Église Saint Sernin, ouï prêcher le symbole des apôtres à l'inquisiteur de la foi reprenant les hérétiques de leur mécréance, se prit à crier plusieurs fois à haute voix : « Tu mens, moine hypocrite ». De quoi repris par les assistants, vomissant infinis blasphèmes contre la foi catholique, fut, par le menu peuple, zélé au service de Dieu, d'un mélange de

---

<sup>23</sup> MONLUC, *Commentaires...*, *op. cit.*, p. 506 ; Jacques GACHES, *Mémoires de Jacques Gaches sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc, 1556-1610*, publié par Charles Pradel, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1979 ; Jean FORNIER, *Relation du massacre de Toulouse en 1561 et 1562 au temps des premiers troubles de religion*, manuscrit, Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, ms. 194/1, f° 88-96.

coups étendu mort à terre, son corps apporté à l'hôtel de ville. Sur lequel Teronde, atteint de même hérésie et plus que lui de l'ancienne, jadis compagnon de Jean Caturque, avec plusieurs de sa robe consommé par le feu trente ans auparavant pour son imposture, dit en soupirant : « O misérable innocent ».

Quelques-uns de ses complices ayant mis secrètement à la poche de son casaquin un livre d'Heures et un chapelet qu'il avoit eus toujours en horreur depuis le temps qu'étoit huguenot, pour émouvoir les magistrats contre les catholiques comme de la perte d'un homme de bien, il fut mis en terre sainte, après avoir diligemment informé contre les persécuteurs incertains. Quatre pauvres hommes furent saisis, et par sentence des capitouls, condamnés à perdre la tête comme séditieux.<sup>24</sup>

On apprend par la suite que grâce aux bons catholiques, il fut prouvé qu'il était hérétique, son corps désenseveli et mis en terre profane.

Que dit alors La Popelinière sur cet événement ?

Un marchand nommé Robert La Mothe, trouvant ces discours inutiles et scandaleux, bransla la teste disant à ceux qui estoient à l'entour de luy que ces paroles ne servoient de rien. Incontinent luy fut respondu qu'il devoit estre quelque luthérien, dont il advint que l'un criant ceci, et l'autre cela, il fut tout couvert de coups, trainé hors du temple, et accablé de coups de dagues, de pierres, scabelles et bastons. Qui plus est, comme encores il respiroit, ils le vouloient brusler, et desja la paille estoit toute preste, quand les capitouls survenans avec leur gens prindrent le corps mort qu'ils emportèrent en la maison de ville.<sup>25</sup>

Il fut alors condamné par le Parlement, des témoins ayant déposé contre lui, l'accusant d'être ministre, de condamner le purgatoire et la vierge, alors que l'auteur protestant souligne qu'il savait à peine lire. Il mentionne aussi l'arrestation de son épouse sur le point d'accoucher et de son fils de 11 ans. Le tribunal des capitouls condamna les meurtriers arrêtés sur les lieux, condamnation contre laquelle les procureurs et avocats du clergé firent appel au Parlement et le jugement suspendu.

On voit ici un traitement de l'information différent, sur des éléments factuels communs. Cela concerne d'abord la gravité de l'acte, sacrilège pour le catholique, simple incrédulité pour le protestant. Puis la légitimité de la réaction populaire, légitime pour le catholique, excessive donc fanatique pour le protestant. Enfin, il est fait allusion à la connivence avec les

---

<sup>24</sup> *Histoire de la délivrance...*, éd. 1862, p. 55.

<sup>25</sup> LA POPELINIÈRE, *Histoire de la France...*, *op. cit.*, f° 289v.

autorités en place, le catholique accusant les magistrats municipaux de mollesse, le protestant les officiers du Parlement de rigueurs excessives. On voit alors ici comment le récit est investi d'une dimension partisane dans lequel la violence est un fait, la réactivité populaire aussi, mais où la part des responsabilités s'avère très partagée.

Cette dichotomie s'opère à tous les niveaux du récit : lorsque les habitants s'arment et font venir des soldats chez eux, pour le chroniqueur catholique, c'est une réaction sainte face au péril huguenot ; pour le chroniqueur protestant, c'est l'origine de la spirale de la guerre civile. Lors de l'affrontement armé en mai 1562, quand les catholiques mettent le feu à une partie de la ville pour chasser les réformés de leur position, Georges Bosquet présente la chose comme une purge de la ville par des flammes qui préfigurent l'enfer vers lequel leurs adversaires ne peuvent manquer d'aller. Pour les historiens réformés, le fanatisme catholique se voit ici révélé, dans sa folie destructrice le conduisant à sacrifier sa propre ville au nom d'un salut qui n'a dès lors plus aucune légitimité. De fait, les catholiques développent tout un argumentaire autour d'une violence assumée et voulue par Dieu, qui purge et sauve la ville, la libère d'un adversaire redoutable porteur de désordre et favorisant l'ire divine. De l'autre côté, les protestants soulignent l'impasse dans laquelle conduit cette violence, source de divisions irréductibles de la communauté civique, processus inéluctable vers la guerre civile.

Du coup, des événements propres à cette émeute deviennent des points d'achoppement car leur interprétation définit les comportements de chacun. Le point de discussion le plus important porte sur un éventuel accord conclu entre les deux bords à la fin de la semaine de combats et qui aurait autorisé les réformés à quitter la cité la vie sauve. Il y aurait eu une sorte d'armistice permettant aux protestants d'évacuer la ville et de se retirer en lieux sûrs, armistice que les catholiques n'auraient pas respecté en se jetant sur les fuyards pour en massacrer quelques-uns.

Bosquet écrit à ce sujet :

Ce jour [16 mai] les Huguenots et conjurateurs de la ville de Tolose perdant courage, se voyant au dernier période de leurs factions, au grand danger de leur vie, périssant de faim, ayant grande disette et nécessité de vivres et plus encore de poudre, pressés à l'Hôtel de ville de tous côtés, demandèrent parlementer à nos capitaines de la paix et de leur reddition.

Les quatre capitouls y enclos mettant à ces fins la main à la plume, ce que le sieur de Bellegarde fit savoir à la cour, les trêves furent accordées jusqu'au lendemain matin, toutefois sans intermission d'armes.

Il rapporte ensuite que les catholiques toulousains veulent continuer le combat, puis :

Plusieurs cependant des ennemis évadés, en faveur desquels les trêves secrètement pratiquées par quelques-uns des grands de leurs proches parents et amis étant par nos capitaines renouvelées inclusivement jusqu'à l'heure des vêpres [du dimanche 17 mai] les autres certifiés de l'intention de la cour, de la noblesse et des citoyens, prirent hâtivement la fuite de tous côtés, la plupart sortant à la foule par Porteneuve. Quand et quand après avoir été découverts l'alarme fut donnée au tocsin par Cardailhac ; furent tumultuairement poursuivis par le peuple et la gendarmerie, grand nombre mis en pièces dans les champs par la cavalerie, et plusieurs de ceux qui furent trouvés à la ville et village des environs par ce menu peuple ; et autre nombre infini de l'un et l'autre sexe (du sang desquels le peuple animé se pouvoit à peine abstenir) mené prisonnier devant les magistrats ; contraints d'élargir les femmes pour vaquer au jugement des hommes.<sup>26</sup>

#### Sur La Popelinière :

Les Capitaines de la ville voyant qu'ils perdoient beaucoup de soldats et que chasque matin ceux de la Religion reprenoient ce qu'ils avoient perdu le jour de devant commencerent à faire signe pour parlementer. À quoy receuz apres plusieurs allées et venues, finalement Fourquevaulx presenta certains articles par lesquels, entre autres choses, il estoit dit que ceux de la Religion, laissant leurs armes et harnois qui estoient en la maison commune, se retireroient en paix et toute seureté où bon leur sembleroit et demeureroit en ville qui voudroit. Cela fut cause que treves furent faictes jusques au midy le lendemain jour de Pentecoste. [...]

Les reformez ayant perdu toute esperance de secours et voyant que leurs vivres et leurs poudres ne leur dureroient plus gueres, solicitiez aussi par les soldats estrangers venus à leurs secours qui trouvoient ces articles raisonnables et menaçoient de s'en aller si on ne les vouloit accepter resolurent de partir le lendemain au soir. Suivant donc ceste resolution, le matin venu du Dimanche dix septieme la Cene fut faite avec larmes et prieres solennelles, durant lesquelles le trompette de la ville monta au plus haut de la maison commune et chanta Pseaumes et cantiques entendus par toute la ville. Mais le soir la confusion fut grande au sortir : les uns cuidans se sauver en la ville par divers moiens, les autres estant sortis et aussi tost espiez et assaillis nonobstant la composition et la foy donné tant des Capitaines que par le Parlement. [...]

Ceux qui sortirent hors la ville par la porte de Villeneuve à la faveur de la nuit petits et grands, jeunes et vieux, eurent diverses rencontres. Qui fut

---

<sup>26</sup> *Histoire de la délivrance...*, *op. cit.*, édition de 1862, p. 89.

cause que s'estans escartez en plusieurs bandes ils furent tant plus aisez à endommager par leurs ennemis les aguetans. Le premier qui les fut charger avec quelque cavallerie fut Savignac qui en tua ce qu'il peut, disant qu'il vangeroit la mort de ses frères. Il y en eut d'autres tuez et pillz vers Le Colombier et Verfeuil ou ils estoient attendus par ceux des villages et villes voisines esmeus par le tocsin sonnand de toutes parts. Ceux qui peurent eschapper [...] furent receus pour la plus part és villes de Montauban, Puylaurens, Lavar et Castres entres lesquels estoient 4 Capitouls [...] Le Capitaine de la santé envoyé le lendemain pour reconoistre ceux qui avoient esté tuez par les chemins rapporta en avoir trouvé depuis S.Roch jusques aux justices 53 morts qui estoient desja à demy mangez des chiens. La commune opinion est qu'en toute ceste sedition il y mourut de trois à quatre mille personnes tant d'une part que d'autre.<sup>27</sup>

Cessation des combats, discussion entre les chefs de guerres, sortie le lendemain soir des protestants, appel du tocsin par les catholiques et combats ou massacre selon les auteurs. Les faits sont identiques, seule diffère la parole donnée ou non de laisser sortir en paix les réformés vaincus par les forces catholiques.

### ***Histoire nationale et histoire municipale***

Quelle fut la postérité de ces récits et la façon dont ils ont imprégné durablement l'histoire de ces événements ? La vision protestante des événements portée par *L'histoire ecclésiastique* attribuée à Théodore de Bèze et l'œuvre de La Popelinière fut la version que les historiens des siècles suivants utilisèrent le plus. D'abord parce que les événements toulousains servirent d'argument polémique pour justifier la cruauté des catholiques à l'égard de la minorité réformée. Des textes rédigés tout au long des guerres au titre de *Mémoire de l'état de France sous Charles IX*, *Petit traité des guerres civiles advenues en France*, ou d'autres de ce type, dont l'ambition n'était pas tant d'écrire une histoire qu'utiliser le passé proche pour défendre une cause, véhiculèrent tout au long des guerres civiles l'image d'une Toulouse sanguinaire et intransigeante<sup>28</sup>. En face

---

<sup>27</sup> LA POPELINIÈRE, *Histoire de la France...*, *op. cit.*, f°314v.

<sup>28</sup> *Petit traité des guerres civiles advenues en France sous les roys François II et Charles IX*, s.l., 1564 ; une seconde édition sous le titre : *Le sommaire des commentaires de la religion et histoire de nostre temps, contenant les choses memorables advenues en France, sous les Roys Fr.II et Ch.IX, continuant jusqu'à présent* [i.e. en 1564], Paris 1567 ; Simon GOULART, *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufviesme contenant les choses les plus notables, faictes et publiées tant par les catholiques que par ceux de la Religion*,



d'eux, la polémique catholique ne semble pas avoir exploité la situation toulousaine. On retrouve chez les auteurs du temps, notamment les historiographes royaux comme François de Belleforest ou Pierre Mathieu, la mention des combats toulousains, mais pour montrer que la ville faillit être saisie par les protestants, et que les catholiques parvinrent à l'éviter, sans épiloguer sur les moyens ni sur les détails des opérations<sup>29</sup>. Pour eux tout comme pour Bosquet, cette violence catholique n'avait pas à se justifier car elle était perçue comme un acte de guerre parmi d'autres, avec ses morts et ses vainqueurs, sa violence et ses meurtres, mais également sa légitimité. C'est bien une perception différente de la violence selon les écrivains antagonistes des guerres de Religion qui fit que l'on ne traita pas de la même manière un événement sur lequel tous s'accordaient sur le déroulement factuel.

Il est alors logique que dans les milieux réformés, cette mémoire des événements toulousains ait été beaucoup plus importante et participa à la constitution de l'identité de la minorité opprimée. Le meilleur argument pour étayer cette thèse est la place relativement importante qu'accorde Jean Crespin aux événements toulousains. Crespin est à l'origine d'un catalogue des martyrs *mis à mort pour la vérité de l'Évangile*, dans lequel il réexplore l'histoire du monde en décelant les précurseurs de la réforme et leur injuste châtement pour arriver au temps des réformes et des martyrs luthériens et calvinistes. Dans le livre 8, qui est un ajout de 1608 à l'édition originale de la fin des années 1550, lui-même ou son continuateur incorpore l'histoire toulousaine et accorde deux pages aux événements en recopiant souvent mot pour mot le récit de La Popelinière. Il dresse ensuite la liste des individus qu'il pense avoir été tués, et surtout, en s'appuyant sur les arrêts du Parlement de Toulouse rendus contre les séditeux<sup>30</sup>. C'est probablement le premier effort exhaustif d'inventaire des morts toulousains à l'issue des émeutes. Cependant, notons que cet inventaire ne rendait pas compte d'un

---

*depuis le troisième édit de pacification fait au mois d'aoust 1570 jusques au regne de Henri troisième et réduits en trois volumes*, Henrich Wolf, Meidelbourg, 1577 [une deuxième édition augmentée est publiée dès 1578].

<sup>29</sup> François de BELLEFOREST, *Les grandes annales et histoire générale de France*, Paris, G. Buon, 1579, 2 vol. ; Pierre MATHIEU, *Histoire de France sous les règnes de François I<sup>er</sup>... Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1631, 2 vol.

<sup>30</sup> *Histoire des martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Evangile...*, Genève, Paul Marceau, 1608, f°603r.

massacre potentiel de la sortie de ville, mais des procédures judiciaires orchestrées par le Parlement.

Ces récits protestants connurent également une postérité historiographique par l'usage du réemploi dont ils furent l'objet dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le protestant Agrippa d'Aubigné, même s'il s'en prend à son coreligionnaire dans l'avant-propos de son *Histoire universelle*, reprend *grosso modo* la présentation de son rival<sup>31</sup>. De même, le catholique modéré Jacques-Auguste de Thou qui publia une monumentale histoire universelle dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, ne fit autre chose que suivre les faits tels qu'ils avaient été rapportés par La Popelinière<sup>32</sup>. Ainsi, à partir de la version de de Thou, qui s'imposa comme une référence historiographique majeure, cette vision des événements toulousains devint la plus connue.

En conséquence, la version catholique, celle de Georges Bosquet plaidant pour un combat des saints catholiques contre les traîtres huguenots, n'eut de carrière historiographique que sur le plan local. Ce fut la version de l'événement que les Toulousains se transmirent de génération en génération, désignant cette semaine funeste comme celle de la *Delivrance de la ville*, au sens d'une cité mise en péril par l'occupation huguenote et que les bons catholiques, fidèles à Dieu et au roi, ont rendu à sa juste dévotion en chassant les huguenots de leurs positions et en purgeant la cité de la secte hérétique. Il y eut bien quelques variantes, mais sans grande conséquence. Par exemple, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, un bourgeois de Toulouse, Germain de La Faille, chercha à écrire une nouvelle histoire de la ville pour remplacer les anciennes annales municipales<sup>33</sup>. Il revint alors longuement sur les événements de 1562 et introduisit des éléments du récit de La Popelinière dans celui de Bosquet, évoquant un éventuel excès catholique dans la férocité de la répression. Mais il n'alla pas très loin dans la révision de l'histoire municipale et le *credo* d'une ville mise en péril par

---

<sup>31</sup> Agrippa d'AUBIGNE, *Histoire universelle*, André Thierry (éd.), Genève, Droz, 1982, t. 1, p. 3 pour la préface, et t. 7, p. 29 et suivantes : Chapitre III : Les esmotions de Languedoc et de Guyenne, notamment de Thoulouse.

<sup>32</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle. Depuis 1543 jusqu'en 1607. Traduite de l'édition latine de Londres*, Londres, 1734, t. IV (1560-1564), p. 375-383.

<sup>33</sup> Germain de LA FAILLE, *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la Couronne, avec un abrégé de l'ancienne histoire de cette ville et un recueil de divers titres et actes pour servir de preuves ou d'éclaircissement à ces Annales...*, Toulouse, G. Colomyez, 1687-1701, vol. 2, p. 345.

l'hérésie et sauvée par la foi débordante d'une poignée d'administrés demeura.

Autre exemple de la permanence de cette mémoire, les choix iconographiques des capitouls de Toulouse dans le programme arrêté pour décorer les murs de l'hôtel de ville autour des éléments marquant de l'histoire municipale. L'entreprise fut lancée au début des années 1680<sup>34</sup>. Selon les grandes dates toulousaines définies par Germain de Lafaille, auteur de la révision de l'histoire municipale vue précédemment, les capitouls demandèrent aux artistes convoqués d'intégrer les événements de 1562. Le premier d'entre eux fut Raymond Lafage qui proposa aux capitouls dès 1683 des séries d'esquisses.



**Raymond LAFAGE, *Les huguenots chassés de Toulouse* – v. 1683  
Plume et lavis, Musée Paul Dupuy, Toulouse**

**Légende :**

Les peuples de Toulouse, qui se sont toujours montrés fort zélés défenseurs de la Religion de leurs ancêtres, après avoir livré plusieurs combats, pendant trois jours de suite, en différents quartiers de la ville, aux huguenots

---

<sup>34</sup> Michèle ECLACHE, Christian PELIGRY, Jean PENENT (dir.), *Images et fastes des capitouls de Toulouse*, Toulouse, 1990, p. 185.

qui avaient fait entrer leurs troupes dans la ville, où ils se tenoient cachées, en tuent une partie sur la place, et obligent le reste de se retirer en désordre hors l'enceinte de leurs murailles.

Les capitouls furent enthousiasmés et lancèrent la commande qui ne put cependant pas être réalisée selon le plan initial puisque Lafage mourut accidentellement à Lyon en 1684.

L'œuvre en elle-même est d'inspiration très classique : comme les autres tableaux historiques proposés par Lafage, les personnages sont vêtus à l'antique, dans une esthétique néo-classique très prisée des élites municipales de l'époque. Toulouse était dans son histoire l'égale de Troie ou de Rome. On voit les huguenots chassés de la ville, hommes, femmes et enfants, une ville en flamme à l'arrière, avec de beaux remparts, de beaux soldats, piétons et cavaliers, qui font honneur aux forces de la ville. Dans cette œuvre, l'expulsion et la mort des réformés par piétinement sont alors complètement assumée par l'artiste.

Lafage mourut trop tôt pour réaliser la toile correspondant à cette esquisse, et ce fut à un autre artiste toulousain, Antoine Rivalz, que revint la tâche d'achever cette galerie historique de Toulouse, et notamment ce tableau<sup>35</sup>. L'œuvre finale conservait le même esprit que l'esquisse de 1683, mais différait dans sa composition. Elle fut peinte et définitivement payée par les capitouls en 1727, soit 50 ans après l'esquisse initiale, prouvant que le projet iconographique tenait au cœur de l'élite toulousaine.

La scène ne se déroule plus à l'intérieur de la ville, mais à l'extérieur ; les cavaliers ont disparu, le peuple de Toulouse est davantage matérialisé par cette foule que l'élan porte hors les murs. Les remparts sont bien présents, et le sentiment de mort et de massacre également, avec même un mouvement d'expulsion tout à fait remarquable beaucoup plus net encore que chez le précédent.

---

<sup>35</sup> *Ibid.*



**Antoine RIVALZ, *Expulsion des huguenots de Toulouse*, 1727  
Huile sur toile, musée des Augustins, Toulouse**

Voilà ce que fut cette histoire toulousaine des événements de 1562 : elle fut écrite et réécrite, mais demeura au cœur des consciences de la ville dans sa forme initiale au moins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme épilogue à cette histoire, on pourrait ajouter l'oubli dans lequel elle est tombée de nos jours. Pour preuve, dans une réalisation d'envergure financée par la municipalité à la fin des années 1990, une série de tableaux sur les grandes dates de l'histoire municipale a été installée au plafond d'une galerie d'arcades de la place du Capitole de Toulouse. Ce programme fut mené par le peintre Raymond Moretti<sup>36</sup>, qui ne fit pourtant pas l'économie des heures sombres de la ville, notamment le temps de la croisade albigeoise. Pourtant, n'y figure pas l'épisode de 1562, signe d'une histoire aujourd'hui oubliée.

---

<sup>36</sup> La « Galerie » des Arcades du Capitole, 29 tableaux accrochés en 1997.

## **Rituel civique et mémoire d'un événement**

Les vainqueurs catholiques de Toulouse, au-delà de la seule écriture de l'histoire de l'événement, cherchèrent à en faire ce que l'on pourrait anachroniquement nommer un *lieu de mémoire*. Par divers procédés, ils instituèrent un rituel urbain sous forme d'action de grâce pour ce qu'ils nommèrent très rapidement, la *Délivrance de la ville*.

### ***Créer un lieu de mémoire municipal***

Durant la semaine d'émeute, les magistrats catholiques, du Parlement comme de l'Hôtel de ville, firent un vœu sur les corps saints de Saint-Sernin, c'est-à-dire les reliques conservées dans l'illustre basilique alors inaccessible car dans la partie de la ville tenue par les protestants. En cas de victoire catholique et de préservation des reliques de la vindicte sacramentaire, ce vœu consistait en l'établissement d'une procession de ces corps saints à travers la ville et en une réfection des châsses les contenant. Naturellement, après la victoire du 17 mai, la réalisation de ce vœu fut une priorité pour les nouveaux maîtres de la cité. Dans la mise en œuvre de cet engagement devant Dieu, la ville se forgea un imaginaire militaro-confessionnel qui allait l'accompagner tout au long des guerres, voire jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les hommes au pouvoir assimilèrent la sédition protestante à une prise de la ville provoquée par la trahison de ses élites. Une rhétorique de la cité soumise et souillée par l'hérétique entraîna alors un double sentiment de culpabilité : celui d'avoir failli face à la menace calviniste et celui d'une communauté responsable de ses malheurs en raison de la défection d'une partie de ses membres. Le rituel citadin va alors se construire sur la rhétorique de la réconciliation et du pardon par l'utilisation d'outils symboliques valorisant la catholicité sans faille de la communauté régénérée après la semaine d'émeute.

Les deux cents pages du livre de Bosquet s'inscrivent dans cette logique en composant une suite chronologique de dénigrement des mauvais citoyens séduits par la nouvelle opinion, et une apologie de la réaction salvatrice menée par le milieu catholique inféodé au Parlement. À côté de ce récit hagiographique, des mesures répressives furent prises envers les

capitouls destitués<sup>37</sup> : leurs armes et leurs effigies furent arrachées des murs de la maison de ville et du livre des annales de la ville<sup>38</sup>. Symboliquement, ces hommes n'avaient jamais eu à gouverner la ville et leur nom devait tomber dans l'oubli. Le retrait de leurs armes et de leurs effigies avait une haute valeur symbolique, car pour les Toulousains, l'accès à la magistrature municipale était soit une voie d'anoblissement, soit une reconnaissance de leur importance sociale dont on voulait laisser une trace visible dans les actes municipaux<sup>39</sup>. Ainsi, on niait le rang auquel les capitouls accusés de trahison pouvaient légitimement prétendre. Il s'agissait alors de pointer du doigt un bouc émissaire pour la faute de la communauté civique en désignant collectivement le collègue capitoulaire élu en décembre 1561. De manière encore plus forte, cette culpabilité fut placée sous les yeux de tous sur ordre du Parlement par le biais d'une plaque de marbre<sup>40</sup>. La sentence du Parlement prononcée à l'encontre des capitouls déchus les accusant de trahison et de sédition fut gravée et placée à la porte principale de l'hôtel de ville. C'était une manière de rappeler la faute, mais également la prééminence politique du Parlement de Toulouse qui montrait ainsi son pouvoir sur le corps de ville. Dans le conflit traditionnel entre cour de justice royale et hôtel de ville, la concession des Toulousains était très lourde. Enfin, en progressant encore dans la force symbolique et dans l'horreur, à côté de cette sentence gravée, fut placée la tête desséchée du seul capitoul capturé et exécuté après le défaite huguenote, Adhémar Mandinelli.

Veu par la court le proces fait par auctorité d'icelle a Maistre Andhemar Mandinelli docteur ez droictz, l'ung des capitoulz de Tholouze prisonnier en la conciergerie a cause de la conjuration faicte d'envahir et saisir la maison de ladicte ville, rebellions, sacrileiges, murders, botemens de feu, volleries, saccagemens et autres crimes et excez ensuyviz à cause de ladite

---

<sup>37</sup> Arch. mun. Toulouse, AA 18/ 89, p. 130 : arrêt du Parlement de Toulouse condamnant à mort Adhémar Mandinelli – 16 juin 1562 ; AA18/96, p. 134-135 : arrêt du Parlement contre les anciens capitouls ayant trahi la ville – 28 juillet 1562.

<sup>38</sup> Arch. mun. Toulouse, CC 1937, f°162v : paiement du trésorier de la ville de Toulouse en faveur de Servins Couraille, maître peintre de Toulouse, pour effacer de l'histoire de la ville le portrait des capitouls déchus – 22 octobre 1562.

<sup>39</sup> Robert A. SCHNEIDER, *Public life...*, *op. cit.*

<sup>40</sup> Arch. mun. Toulouse, CC 1937, f°156v : paiement à Sanson de Lazus pour avoir gravé dans une table de marbre l'arrêt du Parlement contre les huit capitouls de 1562 – 1<sup>er</sup> octobre 1562.

conjuracion, charges et informations, auditions et responces dudict Mandinelli, recolemens et confrontemens de tesmoings a luy faitcz, reproches baillez contre les tesmoings confrontez, conclusions et requisitions du procureur general du roy et autres procedures sur ce faites, dict a esté que ledict proces se peult juger sans informer de la verité desdits reproches de tesmoings et que pour reparation et punition des cas et crimes audit Mandinelli imposez, ladicte court l'a condampné a estre mis et delivré ez mains de l'executeur de la haulte justice, vestu des habitz de capitoul qui le conduira despuis ladicte conciergerie jusques au devant la grand porte de ladite maison de ville ou sera despouilhé et devestu desdits habitz et les armoyries siennes si point en y a en ladicte maison de ville painctes ou insculptees, seront rayees et effacees et ce fait, sera mis sur ung timbareau ou charrete et la hard au col sera conduit par ledit executeur à la place Saint George où sur le pillori luy sera tranchée la teste, laquelle sera apres mise au bout d'une lance sur la porte de l'entrée de ladite maison de ville en detestation du crime et a ordonné et ordonne ladite court que des biens dudict Mandinelli, sera au prealable distraicte la somme de mil livres tz. que sera mise devers le grefe de ladite court pour estre employée tant à la satisfaction et remboursement des fraiz mis et des peines faictez et expousez pour le recouvrement de ladite maison de ville que pour reparer, remectre et restituer les eglises, couvens et autres lieux publics dudict Thoulouse invahy, pilhez, saccagez et mis en ruyne et aussi pour satisfere tant aux blessez, vesves et enfans des murdrys que aux interessez pour le bruslement de leurs maisons et autrement le demurant des biens dudict Mandinelli confisqués au roy<sup>41</sup>.

Au centre de la ville de Toulouse, les lendemains de révolte furent marqués par un rappel constant de ce que les catholiques considéraient comme les raisons de la chute de la ville. La culpabilité se faisait ainsi omniprésente et résolument pesante.

Enfin, mobilisant la communauté urbaine, Parlement et conseil de ville établirent une procession expiatoire, conformément au vœu pris durant les affrontements. Elle fut faite quelques jours après les troubles, puis fut instituée sur ordre conjoint du Parlement et du consulat le 17 mai de chaque année, procession de demande de pardon pour cette défaillance citadine, procession d'action de grâce pour l'heureuse libération de la ville. Sur une lettre du clergé de la ville, le pape Pie IV publia un jubilee le 26 novembre 1564, autorisa la procession et accorda les indulgences requises pour

---

<sup>41</sup> Arch. mun. Toulouse, AA 18/89, p. 130 : arrêt de l'exécution d'Adhémar Mandinelli – 16 juin 1562.



l'octave de la fête, du 10 au 17 mai. Le rituel urbain était alors mis en place<sup>42</sup>.

Cependant, ce processus fut contrecarré par le roi au nom de la réconciliation religieuse. En effet, à la fin de chaque guerre, l'autorité royale imposait l'oubli des événements antérieurs pour promouvoir la réconciliation des deux confessions. Cette amnésie volontaire et obligatoire s'accordait mal avec la création de cette mémoire de la guerre si chère aux Toulousains. On mesure ici l'écart entre les ambitions pacificatrices de la couronne et l'état d'esprit des combattants de ces premières heures des guerres de Religion qui au nom du sang versé ne voulaient entendre parler de réconciliation. Le roi chercha alors à interdire chacune des réalisations mémorielles des catholiques par un arrêt du conseil privé du 8 juin 1563<sup>43</sup>. Il ordonna la destruction des exemplaires de l'œuvre de Bosquet, le retrait de la tête du capitoul, celui de la plaque de marbre et l'abandon de la procession. Mais la résistance toulousaine fut la plus forte et les Toulousains défendirent cette mémoire. À titre d'exemple, voici une lettre adressée au gouverneur de Languedoc, Henri de Montmorency-Damville en 1564, deux ans après les faits et portant sur les problèmes de coexistence :

Monseigneur, nous avons receu les lettres que vous a pleu nous envoyer par monsieur le cappitaine Tilhadet et, suyvant le contenu d'icelles, ne ferons faulte contenir le peuple en bonne paciffication comme avons faict jusques a present, quoy que nos adversaires par divers moyens exquis et extraordinaires se travaillent a nous troubler, principalement Assezat pour les lettres desquelles par cy devant vous avons esté adverty et le general Cheverry<sup>44</sup> pour mesmes occasion, pour laquelle nous ont baillé assignation par devant le roy, messieurs de son privé conseil et auroient obtenu commission presentee a ung consellier de la court a eulx grandement

---

<sup>42</sup> Arch. mun. Toulouse, BB 12, f°399v : délibérations du conseil de ville de Toulouse – 12 mai 1570 : les archives de la ville mentionnent pour la première fois cette bulle à cette date.

<sup>43</sup> Arch. mun. Toulouse, AA 14/33 : déclaration de Charles IX sur l'interprétation de l'édit de paix – 14 décembre 1563 ; AA 14/41 : mandement du roi au cardinal d'Armagnac archevêque de Toulouse sur la procession du 17 mai – s.d. ; AA 14/32 : déclaration de Charles IX sur l'exécution de l'édit de pacification – 4 janvier 1564 ; AA 14/47 : lettre close de Charles IX au sénéchal de Toulouse pour refaire publier l'édit de pacification – 8 novembre 1564.

<sup>44</sup> Pierre d'Assezat faisait partie des capitouls destitués en 1562 par le Parlement, et supporta toute sa vie d'être suspecté de connivences avec les réformés. Pierre de Cheverry, seigneur de Saint-Michel, trésorier général des finances à Toulouse, faisait partie des suspects même s'il ne fut pas protestant et qu'il parvint par la suite à rétablir sa réputation [Pierre-Jean Souriac, *Une guerre civile*, Seyssel, Champ Vallon, 2008].

complice et a nous suspect et d'aultant contraire, pour nous contraindre par arrest de noz personnes a randre les originaulx desdites lettres, lequel sur ce nous avons renvoyez au roy et d'ailleurs nous ont inhibé de continuer une belle procession que avions accostumé fere annuellement despuis les troubles en tel jour que feusent deslivres de leurs mains et qu'ilz vuydarent la maison de la ville en memoire et actions de graces du benefice receu de la main et misericorde de Dieu en diverses manieres, nous fachent, molestent par lettres et commissions estranges qu'ilz obtiennent a gré et plaisir de la grand chancellerie, usant de menasses et irritations, mais en tout reviendrons au mieulx que nous est possible par bon advis et conseil et par communication faicte a monseigneur le cardinal<sup>45</sup> et pour mectre fin a telles miseres et calamitez et avoir quelque moyen de remettre notre ville en meilleur estat, avons arresté envoyer un d'entre nous avec bon nombre de bourgeois devers le roy a Lyon pour luy represanter le pauvre estat de ladite ville et pour obtenir quelque provision sur ce convenable.<sup>46</sup>

L'ouvrage de Bosquet fut réédité et traduit en 1595, la façade de la maison de ville nettoyée seulement lors du passage du roi à Toulouse en février 1565 et quant à la procession, elle fut renouvelée chaque année jusqu'à la Révolution française, avec même une tentative de réintroduction en 1862. De manière affirmée, la communauté toulousaine créa sa mémoire d'une citadelle martyr mais catholique, dotée d'un militantisme intransigeant à la hauteur de ce que fut sa faute, et décidée à rappeler éternellement son engagement religieux.

### *Le temps des processions et des années séculaires*

À partir du 17 mai 1563, et surtout à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la procession de la *Délivrance de la ville* devint un moment majeur de l'année toulousaine, une fête systématique et soigneusement préparée. La liste des publications concernant cette procession et son histoire est éloquente sur cet engouement particulièrement lors des festivités du bicentenaire en 1762.

#### **XVII<sup>e</sup> siècle**

*L'année centenaire depuis la délivrance de la ville, avec le rang des mestiers, et le nom des Saintes Reliques que chacun d'iceux doit porter en assitant à la Procession, dressé suivant le Règlement fait par messieurs les*

---

<sup>45</sup> Cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse.

<sup>46</sup> Arch. mun. Toulouse, BB 173, f°5 : lettre des capitouls à Montmorency-Damville – 16 mai 1564.

*Capitouls la présente année mil six cens soixante deux*, Tolose, Fr. Boude, 1661, in.-4, 8 p.

### **XVIII<sup>e</sup> siècle**

*Histoire de la délivrance de Toulouse arrivée le 17 mai 1562. Où l'on verra la conjuration des huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, la défaite des huguenots et l'origine de la procession du 17 mai, le dénombrement des reliques de l'Église Saint Sernin, le tout tiré des annales de ladite ville. Nouvelle édition faite sur l'imprimée de Toulouse de 1762 chez Michel Sens libraire rue Saint Rome. Avec permission. Augmenté de quelques notes*, Amsterdam, Marc Michel Rey, 1765, petit in-8, 52 p.

*Instruction sur l'origine de la procession solennelle qui se fait à Toulouse le 17 de mai et sur les dispositions avec lesquelles il faut y assister ; par un ecclésiastique à un de ses amis*, Toulouse, G. Hénault, 1708.

*Jubilé accordé par le pape Benoïst XIV (mandement relatif de l'archevêque de Toulouse – 15 septembre 1745)*, Toulouse, imp. C-G. Lecamus, s.d.

*La délivrance de la ville de Toulouse du dix-septième mai 1562. Ou description des differents combats des catholiques contre le hérétiques, lors de leur entrée dans cette ville ; détaillée avec l'ordre marqué dans les mémoires de ce temps ; ...et à la victoire remportée par les défenseurs de la vraie religion*, Toulouse, J. Rayet, 1762, in.-8, 20 p.

*La Délivrance de la ville de Toulouse, ou attentat horrible commis par les hérétiques calvinistes, contre l'Église de Jésus-Christ dans la ville de Toulouse, l'année 1562...*, Toulouse, J.M. Guillemette, 1762, in.-8, 24 p.

*Relation exacte et circonstanciée de la procession faite à Toulouse en 1762, à l'occasion du Vœu séculaire de ladite ville lors de l'expulsion des Huguenots. Avec la description du feu d'artifice [sic] tiré le même jour, les autres réjouissances et un abrégé historique de la même ville*, Toulouse, imp. J.J. Douladoure, 1762, in-8, 56 p.

*Relation historique et remarquable contenant ce qui se passa dans la ville de Toulouse, en mai 1562. Où on verra la suite des Huguenots contre les catholiques, leurs différens combats, et la conjuration, avec l'origine de la procession du 17 mai, et le dénombrement des reliques des Saints qui sont dans l'Église St Sernin, tiré des Annales de ladite ville*, s.l., 1762, in.-12, 23 p.

L'année du bicentenaire fut celle d'une régénérescence de ce rituel, grâce à des textes tous publiés chez des imprimeurs toulousains dans lesquels étaient rappelés l'histoire de l'émeute et l'ordre de la procession. Le rituel était ainsi réactualisé, réexpliqué et réordonné de manière à transmettre correctement la mémoire que les magistrats de 1562 avaient voulu instituer. En ce sens, la ville se montrait fidèle à son passé, à sa tradition.

Les magistrats municipaux édictaient également des ordonnances dans lesquelles ils donnaient l'ordre de la procession, ce dernier étant, comme toute manifestation de ce type sous l'Ancien Régime, l'occasion de conflits multiples entre les groupes sociaux de la ville, corporation de métier, gens de justice, ecclésiastiques. Il n'est pas lieu de s'étendre sur ces conflits de préséance qui relèvent davantage de l'ordre civique que de la mémoire confessionnelle, mais le placard ci-dessous permet de situer la procession dans des pratiques citadines habituelles :



Ordonnance des capitouls sur la procession du 17 mai 1762 – 29 avril 1762 Arch. mun. Toulouse, BB 167

Son parcours traversait la ville en réunissant les deux lieux catholiques les plus importants de Toulouse : la cathédrale Saint-Étienne, d'où elle partait, et la basilique Saint-Sernin où elle arrivait. Entre les deux, elle passait devant l'hôtel de ville en prenant les principaux axes de la cité. Il existe une représentation de ce parcours probablement réalisée vers 1700 et montrant cette procession.



**Jean II MICHEL, *La procession des corps saints à Toulouse, vers 1700*  
Huile sur toile – Musée des Augustins de Toulouse**

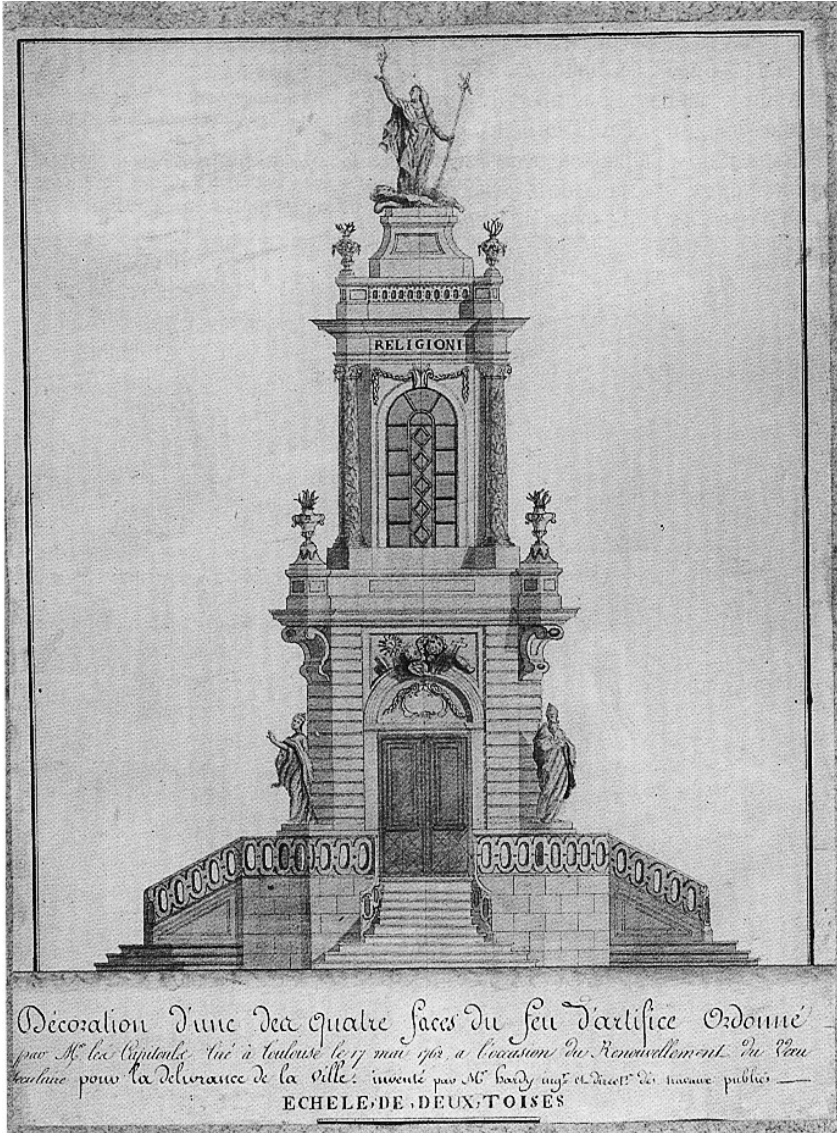
Cette peinture met la basilique Saint-Sernin, la cathédrale Saint-Étienne et la maison de ville dans un même plan topographique alors que ces monuments sont situés à trois endroits très distincts de la ville. L'artiste a ainsi voulu montrer la cohérence urbaine dont témoigne cette procession dans une topographie idéale concentrée sur un plan unique : toute la ville, tous les citoyens classés selon leur importance, toutes les reliques saintes en une seule vision, rassemblant Toulouse figurée comme une communauté sainte.

Nous l'avons vu, dans cette histoire d'un cérémonial urbain, l'année 1762 tient une place particulière. Ce fut l'année du bicentenaire de la *Délivrance de la ville* et les magistrats décidèrent de fêter l'événement en grande pompe, comme le montre la quantité importante d'ouvrages publiés pour l'occasion. Le 12 février 1762, le conseil de ville nommait deux commissaires chargés d'examiner les mesures à prendre pour rendre cette fête grandiose, et suite à leur rapport du 12 mars suivant, la ville arrêta un certain nombre de mesures extraordinaires<sup>47</sup>. Les chasses des reliques furent remplacées et réparées à grand frais par la ville, un nouveau jubilé fut

---

<sup>47</sup> Arch. mun. Toulouse, BB 54, f°158r-159r : délibération municipale – 12 février 1762 ; f°160-162r : délibération municipale – 12 mars 1762.

demandé au pape Clément XIII qui l'accorda le 6 avril 1762<sup>48</sup>. Enfin, un feu d'artifice fut tiré depuis la place du Capitole dont voici les plans conçus par l'ingénieur Hardy :



**Décoration d'une des quatre faces du feu d'artifice de 1762**  
Plume et lavis – Musée du Vieux-Toulouse

<sup>48</sup> Arch. mun. Toulouse, CC 2242, f°57r-59r : comptes du trésorier de la ville pour l'année 1762.

Une statue de la religion foulait au pied l'hérésie, au sommet d'une pyramide néoclassique à la base de laquelle étaient figurés les pères de l'Église. Si les feux d'artifice n'étaient pas rares au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-ci se fit dans une fièvre religieuse remarquable, où Église et pouvoir municipal communièrent dans un rituel expiatoire renouvelé.

Seulement en 1762 à Toulouse, le temps n'était pas qu'à la fête et à la commémoration : le 10 mars, Jean Calas était supplicié par la roue place Saint Georges, sur l'accusation d'avoir assassiné son fils qu'il soupçonnait de vouloir abjurer son protestantisme natal. Dans une chronologie strictement urbaine, c'est au moment où les commissaires des capitouls travaillaient à la commémoration de la *Délivrance de la ville*, au moment où les échafauds du feu d'artifice commençaient à se monter, au moment où la ville se préparait à se ressourcer dans son identité civique et religieuse qu'eurent lieu les événements de cette triste affaire. À la lumière de ce contexte très précis, on peut comprendre en partie l'affaire Calas, du moins situer dans son contexte la détermination antiprotestante des juges qui instruisirent l'affaire dans un climat de mobilisation religieuse intense. L'affaire Calas à Toulouse en 1762 n'est peut-être pas qu'une simple coïncidence, mais plus probablement la conjonction entre un spasme de fièvre catholique, la résurgence d'une mémoire urbaine et sanglante, et un fait divers dans lequel un individu soupçonné de protestantisme était impliqué.

### ***Suppression et tentative de rétablissement***

La procession de part son origine, mais aussi de part la trace que lui laissèrent l'affaire Calas et les moqueries de Voltaire, ne put franchir les péripéties révolutionnaires indemne. Elle eut encore lieu en mai 1790, mais ce furent les dernières fois. Par délibération du conseil général de la commune de Toulouse du 1<sup>er</sup> mai 1791, la procession fut simplement supprimée<sup>49</sup>. L'acte fut d'importance puisque cette délibération fut imprimée sur un petit opuscule de 23 pages dans lequel la municipalité prit grand soin de justifier les motivations de cette suppression. L'officier

---

<sup>49</sup> *Délibération du conseil général de la commune de Toulouse concernant la suppression de la procession du 17 mai*, Toulouse, D. Desclassan, 1792, 23 p.

municipal qui fit le rapport pour obtenir cette suppression assimila cette procession aux fruits du *fanatisme, de l'intolérance et du despotisme sacerdotal*. Pour étayer son propos, il entreprit de refaire l'histoire des événements de mai 1562, en passant rapidement sur les détails des combats, mais en insistant sur le manque de parole des catholiques auteurs du massacre des protestants malgré la foi donnée. Pour la première fois, cet officier municipal toulousain fit entrer dans l'histoire officielle de la ville la version protestante des massacres de 1562, abolissant définitivement la version de Bosquet qu'il qualifiait d'ailleurs d'individu complètement fou. Le quart de son propos lui servit à détailler les modalités de ce massacre, en comparant les divers historiens qui ont abordé ce point et en montrant la fausseté, selon lui, des écrits municipaux. La suite du texte n'était plus qu'un plaidoyer pour l'inutilité de la procession, malgré son succès, pour le discrédit des capitouls assujettis au Parlement et pour l'affirmation de la raison contre le fanatisme. Il en était fini de la procession de la *Délivrance de Toulouse*.

Or il y eut encore un dernier rebondissement. Le 13 mars 1862, l'archevêque de Toulouse décidait de publier une lettre pastorale pour l'année séculaire de la procession de 1562, avec le Jubilé et les indulgences pratiquées depuis trois siècles, conformément à ce qui s'était fait lors des deux années séculaires précédentes<sup>50</sup>. L'argumentaire catholique cherchait à montrer qu'il ne s'agissait pas de fêter les massacres protestants dont le clergé déplorait les excès liés aux guerres civiles, mais bien au contraire de renouer d'abord avec une tradition de l'Église toulousaine et ensuite de rappeler la fidélité de la cité au catholicisme dans les heures noires de la Réforme. Il ne s'agissait pas de faire mémoire des troubles et des combats, mais de faire mémoire de la *délivrance*, c'est-à-dire de l'obstination des Toulousains à rester de bons catholiques sous la protection des reliques conservées dans la ville. L'argument était en soi irrecevable et fondé sur des sophismes qui ne trompèrent personne. La publication de cette lettre pastorale fut alors l'occasion d'un déchaînement passionné par l'entremise de livres et de la presse locale. Le journal local, le *Moniteur*, publia un

---

<sup>50</sup> *Lettre pastorale annonçant le Jubilé séculaire, l'exposition et la procession solennelles des saintes reliques conservées dans l'insigne basilique de Saint-Saturnin, à Toulouse*, Toulouse, impr. E. Ratier, 1862.



article incendiaire contre les excès dont l'archevêque allait rappeler la mémoire, et engagea alors une polémique avec la *Semaine catholique* et quelques autres feuilles catholiques de la ville défendant cette décision<sup>51</sup>. L'engouement éditorial fut une nouvelle fois très important et témoigne de l'ardeur des débats dans les rues toulousaines.

« Correspondance et lettres patentes relatives aux troubles religieux et politiques pendant la deuxième partie du XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue de Gascogne*, 1861, p. 178-183.

« Documents propres à jeter de nouvelles lumières sur les troubles qui ont éclaté à Toulouse en mai 1562 et sur l'histoire du protestantisme dans le Midi de la France », *Revue de Toulouse*, 9<sup>e</sup> année, t. 18, 1863, p. 325-331.

« Histoire des événements qui se sont passés à Toulouse le 17 mai 1562. 1<sup>er</sup> relation catholiques ; 2<sup>e</sup> relation protestante », *Revue de Toulouse*, 8<sup>e</sup> année, t. 16, 1862, p. 43-50.

*Histoire véritable de la Délivrance de la ville de Toulouse, arrivée le 17 mai 1562, où l'on verra la conjuration des Huguenots contre les Catholiques, leurs différents combats et la défaite des Huguenots*, Toulouse, Auguste Abadie, 1862, in-12, 36 p.

*Jubilé commémoratif du 17 mai 1562. Récit des événements survenus dans Toulouse à cette époque, par les religieux Bénédictins, courte préface de Voltaire ; conclusion d'Henri Martin*, Toulouse, Les principaux libraires, 1862.

*Jubilé séculaire de Toulouse. Réponse à divers écrits touchant les événements qui se sont passés à Toulouse en 1562 ; par un catholique*, Toulouse, Delboy, 1862.

« L'ancienne procession du 17 mai à Toulouse », *La semaine catholique de Toulouse*, 14<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 20, 17 mai 1874, p. 474 à 476.

*Le massacre de Toulouse d'après les documents contemporains*, Paris, Daubuisson, 1862, in-8, 14 p.

*Lettre, en réponse aux idées fausses accréditées par la presse au sujet de l'indulgence plénière, en forme de jubilé que Monseigneur l'archevêque vient de promulguer, pour l'anniversaire du triomphe des catholiques sur les protestants de Toulouse, en 1562*, Toulouse, impr. E. Ratier, s.d. (probablement en 1862).

*Lettre pastorale annonçant le jubilé séculaire, l'exposition et la procession solennelles des saintes reliques conservées dans l'insigne basilique de Saint-*

---

<sup>51</sup> *La semaine catholique. Revue des offices et des bonnes œuvres de la ville et du diocèse de Toulouse*, t. II, n<sup>o</sup> 7, dimanche 13 avril 1862, p. 77, *Ibid.*, t. II, n<sup>o</sup> 8, dimanche 20 avril 1862, p. 86-87 ; t. II, n<sup>o</sup> 10, dimanche 4 mai 1862, p. 103 ; t. II, n<sup>o</sup> 11, dimanche 11 mai 1862, p. 107 ; t. II, n<sup>o</sup> 12, dimanche 18 mai 1862, p. 122 ; t. II, n<sup>o</sup> 13, dimanche 25 mai 1862, p. 131.

*Saturnin, à Toulouse*, Toulouse, impr. E. Ratier, 1862.

*Petit manuel de prières pour le jubilé séculaire de Saint-Saturnin de l'année 1862, précédé de la Lettre pastorale de Mgr. l'archevêque de Toulouse*, Toulouse, impr. et librairie Ratier, 1862.

RABAUT, C., « Toulouse et les événements du mois de mai 1562 », *B.S.H.P.F.*, t. XI, 1882, p. 258-266.

*Recueil de pièces historiques relatives aux guerres de religion de Toulouse. Histoire de M.G. Bosquet. Histoire de la délivrance de la ville de Toulouse. Description de la possession générale de Toulouse. Lettres patentes et arrêts du conseil privé donnés par Charles IX. Briefve narration de la sédition advenue en Tholose, 1562*, Paris, Aug. Abadie, 1862,

En fin de compte, le préfet fut contraint de trancher le différend, il n'empêcha pas le jubilé, mais à condition que la procession souhaitée par l'archevêque ne sorte pas de la basilique Saint Sernin. Il interdisait de fait la restauration de la procession urbaine.

L'affaire s'arrêta là, puisqu'en 1962, entre l'ouverture du concile Vatican II et la fin de la guerre d'Algérie, les esprits étaient préoccupés par bien d'autres problèmes, et la question ne fut pas même soulevée dans la presse toulousaine.

Toulouse connut en mai 1562, durant une semaine, les affres de la guerre civile, l'odeur du sang et le prix du combat. Ce fut pour les catholiques toulousains une expérience fondatrice, celle d'une cité retrouvant son unité catholique derrière une intransigeance militante qui avait été mise à mal avec l'apparition de la Réforme. Ce ressourcement dans le sang de l'hérétique déboucha sur une mémoire urbaine et un rituel civique qui devint le temps le plus fort de la vie religieuse et politique de Toulouse à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. L'histoire céda le pas à une mémoire idéalisée d'un temps de résistance, de fidélité absolue à Dieu conduisant à la *Délivrance de la ville* pour laquelle on ne cessait de chanter des actions de grâce. Histoire et mémoire se combinèrent pour forger un élément de l'identité toulousaine, que ce soit dans les récits du passé ou dans les rituels que vivaient les citoyens. Dans ce cadre mémoriel et civique, les Toulousains revendiquèrent pour certains jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle leur vision radicale et intransigeante de la foi, y compris jusqu'à l'excès et la violence.

Pierre-Jean SOURIAC

Université Lyon 3  
LARHRA – UMR CNRS 5190